

28) Virement de crédits au budget de 1964.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'annulation d'un crédit de 4.000.000. de fra. à l'article 638 " loyers et charges locatives " et l'ouverture d'un crédit de pareille somme à l'article 661 " Frais de transport".

Adopté à l'unanimité.

~~Approuvé~~
Il Denis, le 9 mai 1964
P/le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé J. Au choux